RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A Coimères, le 2 juin 2025

Gégé,
Pour GTTD il va
falloir faire changement
d'adresse je pense
JT

Objet : Modification d'adresse

Madame, Monsieur,

L'amélioration des services rendus aux citoyens de la commune de Coimères reste une de nos priorités. À cet effet, nous avons engagé la finalisation du projet de dénomination des voies et de numérotation des locaux de Coimères entamés en 2019. L'action municipale contribue ainsi à améliorer :

- votre sécurité → Services d'urgence, Police, Gendarmerie...
- l'efficacité des services → La Poste, Livraisons…
- les réseaux grâce à une localisation de votre domicile à partir d'une adresse précise.

Votre rue ayant fait l'objet d'une dénomination par délibération du Conseil municipal en date du 8 avril 2025 **avec effet au 1er juillet 2025**, la nouvelle rédaction de l'adresse doit être formalisée ainsi :

M. et Mme TEXIER Jérôme

[redacted]

Le plaque de numéro correspondant est jointe au présent courrier accompagné d'un certificat de numérotage. Parallèlement, des panneaux de signalisation avec les noms des voies seront installés sur la commune à partir de la mi-juin.

Pour vous accompagner dans vos démarches, vous trouverez ci-joint une fiche d'information reprenant les questions les plus courantes relatives au changement d'adresse.

Je vous remercie de votre participation, et vous prie de croire Madame, Monsieur à mes cordiales et dévouées salutations.

Le Maire,
Christian DECOUCHE

[redacted]

ATTESTATION DE MODIFICATION D'ADRESSE

Le Maire de la commune de Coimères certifie que l'adresse actuelle de l'immeuble cadastré **section D parcelle(s) 348** :

9 Péréou
33210 COIMERES

est modifiée **à compter du 1er juillet 2025**, conformément à la décision du Conseil municipal en date du 8 avril 2025, et doit être remplacée par l'adresse suivante :

8 Impasse Péréou
33210 COIMERES

Pour servir et valoir ce que de droit,
Le 2 juin 2025

Le Maire,
Christian DECOUCHE

[redacted]